

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(la «**Société**»)

Avis aux actionnaires

CS INVESTMENT FUNDS 2

Les actionnaires de la Société sont informés par la présente de la décision du Conseil d'administration de la Société de modifier le Chapitre 13 «Assemblées générales» du prospectus, de manière à faire apparaître clairement que, de façon générale, les notifications de toutes les assemblées générales seront envoyées aux détenteurs d'Actions nominatives par courrier recommandé au moins huit jours civils avant l'assemblée générale, à l'adresse figurant au registre des Actionnaires.

Ce changement entrera en vigueur le 15 juillet 2016.

Les actionnaires doivent noter qu'une fois le changement ci-dessus entré en vigueur, il sera possible, conformément aux dispositions du prospectus, d'obtenir le nouveau prospectus de la Société, les documents d'information clé pour les investisseurs ainsi que les statuts de la société à son siège social ou sur Internet à l'adresse www.credit-suisse.com, conformément aux dispositions du prospectus .

Luxembourg, le 15 juillet 2016

Le Conseil d'administration